



**Colloque à Tours
« Les Arts de la ville
dans la prospective urbaine »
10 mars 2006**

**« Le Concours international
arturbain.fr »
par
Robert-Max ANTONI**

Sommaire

1/ Le Séminaire Robert Auzelle.....	2
2/ Le Concours international.....	3
3/ Participation, jury et site internet.....	5

**INTERNATIONAL
2006** Concours International arturbain.fr 2006 en langue française parrainé par **3000€**
Le Conseil National de l'Ordre des Architectes, avec une dotation de Prix de

arturbain.fr

CONCOURS **Le cours d'eau dans
notre quartier**
fleuve, rivière et ruisseau, canal et plan d'eau



Consulter le règlement sur www.arturbain.fr

Constituer une équipe pluridisciplinaire
(un enseignant et 2 ou 3 étudiants de 2 disciplines distinctes)

Choisir un quartier à transformer dans votre ville

**Transmettre la fiche d'inscription
avant le 30 Novembre 2005**

**Préparer une esquisse format A1 paysage
en français**

**Envoyer l'esquisse sur CD-rom
avant le 15 Février 2006**

Séminaire
ROBERT AUZELLE
arturbain.fr

Renseignements Séminaire Robert-Auzelle
CGPC/SRA Tour Pascal B 92055 La Défense
mail : seminaire.robert.auzelle@wanadoo.fr tel. 01 40 81 68 34

Affiche diffusée pour le lancement du Concours 2006

1/ Le Séminaire Robert Auzelle



"Ensemble des démarches pluridisciplinaires conduisant à créer ou à transformer des ensembles urbains avec un souci d'évaluation de la qualité architecturale, de la vie sociale et du respect de l'environnement"

définition de l'Art urbain selon le Séminaire

L'attitude Art urbain est fondée sur cinq principes

- Apprendre à **regarder**
- Apprendre le **vocabulaire de l'art urbain**
- Apprendre à cultiver la **mémoire du lieu**
- Apprendre à **communiquer**
- Apprendre à travailler en **équipe pluridisciplinaire**

La devise de Robert Auzelle : « Toujours apprendre »



Les actions pour la promotion de l'art urbain

- Le Vocabulaire**
- Le Concours international**
- Le Prix arturbain.fr**

Le site Internet www.arturbain.fr diffuse les valeurs de l'attitude Art urbain




The screenshot shows the website's navigation menu with categories like Accueil, Présentation, Prix arturbain.fr, Concours international, Projets urbains, Articles, Cartes postales, Sociétés membres, and Expositions Publications. The main content area features news items such as 'Le diplôme de l'Art urbain - Moulineaux, 2009', 'Le Prix arturbain.fr 2009', and 'Le Concours international 2009'. A sidebar on the right contains 'Le Prix arturbain.fr 2009' and 'Le Concours international 2009' sections. At the bottom, there is a contact information box for the Séminaire.

Le Séminaire Robert Auzelle est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique ayant pour objet la promotion de l'Art urbain. Elle développe des actions de sensibilisation dans la formation initiale et la formation continue.

Robert Auzelle, architecte français des années 50, est l'un des rares professionnels à avoir placé une réflexion sur l'urbanisme pendant la Reconstruction. Il fait partie des architectes qui ont exercé en tant qu'urbaniste de l'Etat.

Le Séminaire Robert Auzelle est composé de sociétés membres qui interviennent dans le domaine de l'aménagement et de la construction ainsi que de membres personnes physiques. Les membres du Conseil d'Administration sont des professionnels (architectes, urbanistes, aménageurs, enseignants...).

Beaucoup de définitions existent sur l'Art urbain. Françoise Choay présente celle-ci en référence à l'urbanisme classique. Très souvent, l'Art urbain est associé aux œuvres d'art dans la ville. Cependant, au Séminaire Robert Auzelle, nous sommes revenus à une définition plus pratique et plus opérationnelle, dans laquelle il existe une volonté d'insister sur "**le souci d'évaluation**" que doit avoir le professionnel dans chacun de ses actes et chacune de ses prescriptions. Ainsi, il se doit d'avoir le souci d'évaluation de la **qualité architecturale**, de la **qualité de la vie sociale** et du **respect de l'environnement**. Ce trépied n'est pas celui du développement durable. Seuls les aspects qualitatifs sont pris en considération dans l'Art urbain. Le pilier économique est volontairement écarté, car il devrait intervenir après la prise en compte des aspects qualitatifs.

Les 5 principes de "**l'attitude Art urbain**" guident le comportement des professionnels. Ils comblent une lacune constatée dans l'apprentissage des métiers du cadre de vie. Ces 5 principes de l'attitude Art urbain donnent lieu à des modules de sensibilisation.

Les activités du Séminaire s'organisent autour de 3 grandes actions. Le **Vocabulaire** est un recueil qui propose de définir les termes du cadre de vie en donnant des exemples illustrés. Sa vocation est de permettre aux professionnels et aux citoyens de parler un langage commun, grâce à l'outil Internet disponible gratuitement. Sa méthodologie transposable à tous les pays devrait permettre de créer un vocabulaire multinational donnant des exemples différents pris dans chaque pays afin de pouvoir comparer l'usage d'un même terme dans des cultures différentes.

Le **Concours international** est la deuxième grande action pédagogique organisée par le Séminaire et enfin le **Prix arturbain.fr** s'adresse aux professionnels qui sont sélectionnés chaque année pour présenter des opérations dont ils sont fiers.

Le **site Internet www.arturbain.fr** présente les actions du Séminaire Robert Auzelle. La page d'accueil est régulièrement mise à jour. Ici on peut voir des étudiants lauréats du Concours "le citoyen, l'auto et le stationnement", présentant leur projet au maire d'Issy-les-Moulineaux.

D'autres rubriques sont en ligne : artistes, sociétés membres, expositions, cartes postales...

2/ Le Concours international

**LE CONCOURS
INTERNATIONAL**
art urbain.fr
L'éthique du Cadre de vie (les thèmes)
La pédagogie

10 MARS 2006

Le **Concours international** est l'une des trois grandes activités pédagogiques développées par le Séminaire Robert Auzelle. Mis en place il y a 15 ans, il est devenu international depuis 3 ans.

Le Concours s'adresse aux étudiants de niveau Master et aux enseignants de diverses disciplines telles que l'architecture, l'ingénierie, l'urbanisme, le paysagisme, le design d'espace... Il s'appuie également sur le réseau ERASMUS et intervient, dans certaines écoles d'architecture pour l'obtention de 4 crédits européens (ECTS). Ce concours organisé par le Séminaire Robert Auzelle est doté d'un prix et de trois mentions de 3000€.

Les thèmes sur l'éthique du cadre de vie

- 2005 Le citadin, l'auto et le stationnement
- 2004 La publicité extérieure
- 2003 Sur les ponts et sous les ponts
- 2002 Autour de l'école
- 2001 La ville et les personnes à mobilité réduite
- 2000 Les jardins potagers pour les villes du XX^{ème} siècle
- 1999 La convivialité urbaine
- 1998 La ville en lumière
- 1997 Ronds-points et carrefours
- 1996 Améliorons la vie de notre quartier
- 1995 Les espaces publics délaissés
- 1994 Les entrées de ville
- 1993 Les éléments naturels et l'espace public
- 1992 Les espaces publics ordinaires

CONCOURS art urbain.fr 2006
Le cours d'eau dans notre quartier
Thème, règles et règlement, avant et après l'eau
Consulter le règlement sur www.arturbain.fr
Conditionner une feuille A4 (format paysage)
Choisir un quartier à transformer dans votre ville
Transmettre la Fiche d'inscription avant le 30 Novembre 2005
Afficher sur panneau format A3 (format paysage)
Pour l'inscription voir l'écran avant le 15 Octobre 2005
arturbain.fr

Les thèmes proposés permettent aux équipes de travailler sur des questions "d'éthique du cadre de vie". La préoccupation éthique permet aux futurs professionnels d'évaluer les conséquences de leurs actes et la finalité des projets.

Ces thèmes, tels que "la ville et les personnes à mobilité réduite", permettent aux participants de réfléchir sur la préoccupation actuelle de faire la ville pour tous.

Le thème "La ville en lumière" a été proposé après avoir constaté que la plupart des projets ne traitaient pas de l'aspect nocturne des bâtiments, ou de la ville. Le but de ce concours vise à conjuguer les savoirs de diverses disciplines et ainsi permettre d'aboutir à un projet respectueux des personnes et de l'environnement.

Caractéristiques

- Équipes pluridisciplinaires d'étudiants et d'enseignants
- Conférences et débats
- Concertation entre enseignants et étudiants
- Jury Internet
- Expositions internationales et octroi de bourses aux étudiants

Les caractéristiques de ce concours sont basées sur le travail en équipe pluridisciplinaire et l'association entre les étudiants et leurs enseignants.

Il prône également la tenue de conférences et de débats autour du thème annuel choisi.

Les lauréats sont récompensés par l'octroi d'une bourse et leurs projets font l'objet d'expositions internationales dans les ambassades, les écoles et d'une publication sur le site Internet www.arturbain.fr.

Outils de représentation

- Fenêtre urbaine
- Repère
- Séquences visuelles
 - linéaires
 - panoramiques
 - fondamentales

Les planches "fenêtre urbaine", "repère" et "séquence visuelle" du Vocabulaire illustré de l'Art urbain sont mises à disposition des participants pour leur donner des outils de représentation.

Ces fiches proposent des méthodes simples de représentation qui permettent aux participants d'exprimer de façon similaire leur projet et ainsi être plus facilement évalués.



Donner un titre évocateur permet de mieux communiquer autour du projet.

Les représentations jour/nuit et été/hiver sont imposées par le règlement du Concours afin de proposer des vues multiples du projet et non pas une image conventionnelle théorique avec un beau ciel bleu et des ombres à 45°.

La comparaison avant / après est aussi très importante, pour que la proposition puisse être comprise par le public. Le repérage des vues sur un plan et le fait de présenter une vue avant et une vue après prises sous le même angle permettent de faciliter la lecture et donc la compréhension du projet.



L'esquisse de l'équipe lauréate du Concours sur le thème "la ville et les personnes à mobilité réduite" propose un titre évocateur : "une voie de civilite". Elle est composée d'un avant / après très lisible ainsi que d'une séquence linéaire associant un plan à une série de vues.



Pour chaque site proposé, une fiche technique est réalisée en liaison avec les services techniques de la ville. Cette fiche est disponible sur le site Internet. Chaque équipe est libre de travailler sur l'un des sites proposés par le Séminaire ou d'opter pour un autre site en accord avec la municipalité choisie. C'est très souvent le cas pour les équipes internationales car le Séminaire, jusqu'à présent, ne proposait que des sites en France.

Ci-dessus la fiche de présentation du site proposé par la ville d'Issy-les-Moulineaux sur le thème "le citadin, l'auto et le stationnement".



Ci-contre, la réponse apportée au problème du stationnement à Issy-les-Moulineaux par l'équipe lauréate du Concours.

3/ Participation, jury et site internet



Les villes peuvent proposer des sites qui posent un problème en rapport avec le sujet annuel. Le maire ou le représentant de chaque ville participante vient présenter sa problématique lors d'une conférence; un débat s'ensuit avec les auditeurs.

La participation internationale au Concours est de plus en plus importante. Les réponses proviennent de pays d'Europe mais également des pays d'Amérique du nord et du sud. Les universités de ces pays sont en général fidèles au Concours d'une année sur l'autre.

Jury Internet

Les projets sélectionnés

- mise en ligne sur www.arturbain.fr
- envoi d'un CD-rom à **tous les enseignants** ayant rendu

Le jury des enseignants

- fiche de notation par courriel à retourner
- notation des projets sélectionnés selon les 3 Critères
**qualité architecturale,
qualité de la vie sociale,
respect de l'environnement**

Auparavant, les esquisses étaient jugées par un jury de professionnels.

En 2006, le Séminaire a expérimenté un jury Internet, un comité de sélection ayant préalablement retenu les meilleurs esquisses. Compte tenu de la qualité des réponses 23 esquisses ont été retenues. Elles ont été mises en ligne sur le site Internet et envoyées sur CD-ROM aux enseignants ayant participé au concours. Ces enseignants, membres du jury Internet, ont reçu une fiche de notation par mail et ont noté les esquisses suivant les 3 critères de la définition de l'Art urbain : *qualité architecturale*, *qualité de la vie sociale*, et *respect de l'environnement*.

Un programme informatique sécurisé a traité les réponses et retenu un lauréat et trois mentions (cf. règlement).



La remise des prix a lieu à l'Arche de la Défense, à Paris, en présence des Ambassadeurs des pays participants.

Plusieurs présentations de l'exposition des esquisses sélectionnées ont été réalisées à l'Ambassade de France à l'initiative des enseignants étrangers dans les capitales de leurs pays.

Ce Concours contribue au développement de la francophonie et de " l'Attitude Art urbain " chez les étudiants et les enseignants.

REGLEMENT DU CONCOURS INTERNATIONAL arturbain.fr

16^{ème} session 2007

Article 1 : ORGANISATEUR et PARRAINAGE

Le Séminaire Robert Auzelle – association Loi 1901, reconnue d'utilité publique (J.O. du 2 mai 2004), pour la promotion de l'Art urbain, organise le Concours international d'Art urbain dit « Concours international arturbain.fr » **en langue française**. Le présent règlement et les résultats des années précédentes sont consultables sur le site www.arturbain.fr.

Une dotation de 3 000 €, est reversée aux étudiants lauréats. D'autres dotations sont les bienvenues en France comme dans d'autres pays. Les donateurs signalent les conditions d'octroi des bourses aux étudiants ou aux équipes conformément à l'article 8 du présent règlement.

Article 2 : PARTICIPANTS et INSCRIPTION DES EQUIPES

- Le concours est ouvert à tous les **enseignants et étudiants** inscrits en 4^{ème} et 5^{ème} année de MASTER, notamment les ERASMUS/SOCRATES, de l'Université et des écoles d'art, d'ingénieur, d'architecture, de paysage, d'urbanisme...

- **L'équipe pluridisciplinaire comprend un enseignant et deux ou trois étudiants relevant d'au moins deux disciplines distinctes.**

- **Chaque étudiant ne peut participer qu'à une seule équipe** ; en cas d'abandon d'un étudiant, l'équipe est autorisée à rendre le concours en mentionnant cette défection.

- **Chaque enseignant peut coordonner plusieurs équipes,**

- il doit veiller au respect du règlement,

- il est co-responsable de la qualité du projet avec les étudiants,

- il participe au jury Internet conformément à l'article 7 du règlement

- **il renseigne la fiche d'inscription de l'équipe et veille à sa transmission par courriel** (courrier électronique).

Cette inscription vaut adhésion des étudiants et de l'enseignant au Séminaire Robert Auzelle, qui sont dispensés du versement de la cotisation pour 2007.

Article 3 : CHOIX DES LIEUX

- Les Maires des villes qui souhaitent proposer un site adressent une demande au Séminaire Robert Auzelle. Celle-ci indique **le nom du correspondant, l'exposé des motifs et donne le plan du lieu proposé (A4)**.

- Les enseignants ont toute latitude de **choisir un des lieux proposés**, ils peuvent aussi **adopter un autre lieu** en accord avec la municipalité concernée.

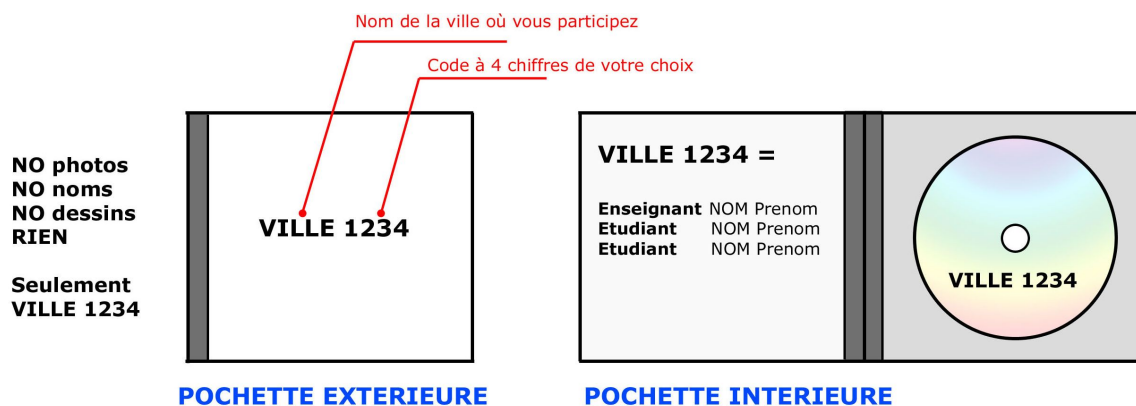
Article 4 : PARTICIPATION des ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

(Universités, Écoles d'ingénieur, d'architecte, urbaniste, plasticien...)

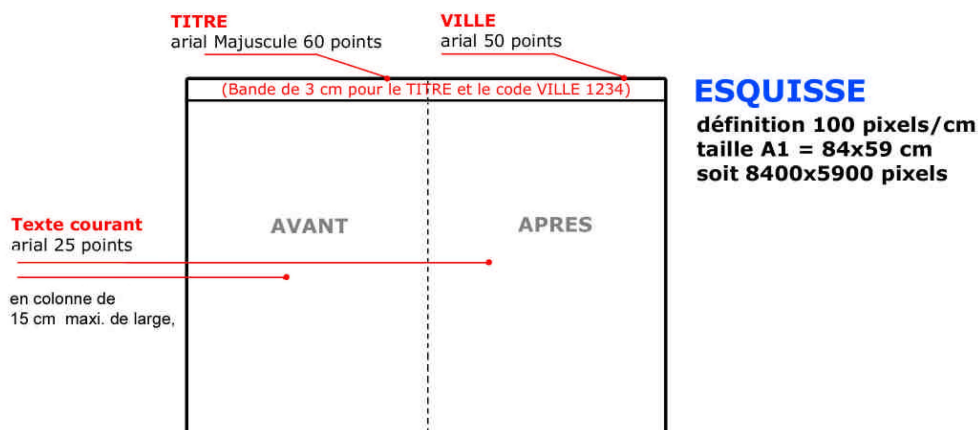
Les directeurs des établissements d'enseignement sont d'une part, **invités** à intégrer le Concours international dans le programme pédagogique de leur établissement et d'autre part, s'ils souhaitent développer un partenariat pédagogique, à **adhérer au Séminaire Robert Auzelle comme membre personne morale** et à **signer une convention de partenariat**.

Article 5 : PRESTATIONS - Tout projet non conforme au respect des § 5-1 et 5-2 sera mis hors de concours.

5-1 – le projet est à rendre sur un CD-ROM sous la forme d'un fichier jpeg au format A1 à 100 pixels /cm de résolution.



5-2 – le projet format A1 (84 x 59) mode paysage (horizontal), est composée par 2 formats A2 portrait (vertical), séparés par un trait fin vertical, sur FOND BLANC OBLIGATOIRE, avec une bande supérieure de 3 cm de large, et doit respecter le principe de la lecture comparative AVANT/APRES :



<i>AVANT : diagnostic (sur le A2 portrait gauche)</i>	<i>APRES : proposition (sur A2 portrait droite)</i>
<p>1/ le plan de situation à l'échelle de 1/5000, avec le Nord et le repérage du lieu.</p> <p>2/ le texte (Arial 25 points, 500 caractères maximum) descriant la situation existante, avec des schémas d'analyse sur les inconvénients, accompagnés si nécessaire d'une vue jour/nuit ».</p> <p>3/ le plan du lieu (ou une photo aérienne) à une échelle convenable (1/2000, 1/1000, 1/500 ou 1/100) renseigné par une échelle graphique et l'orientation du Nord (il s'agit de représenter la place dans son environnement urbain).</p> <p>4/ ce plan sera accompagné de « séquences visuelles » (voir fiche du vocabulaire www.arturbain.fr).</p>	<p>1/ le titre (Arial majuscule 60 points gras) attribué à l'action proposée par l'équipe pour évoquer sa proposition,</p> <p>2/ le texte (Arial 25 points, 500 caractères maximum, en colonne de 15 cm max. de largeur) mentionne le programme proposé et indique la qualité* du projet. Des schémas d'analyse comparatifs, et les vues « été/hiver » et « jour/nuit » seront mentionnées si nécessaire.</p> <p>3/ le plan APRES, à la même échelle que le plan AVANT ci-contre.</p> <p>4/ ce plan sera accompagné par les « séquences visuelles » transformées présentant la proposition.</p>

* au regard des trois critères : **qualité architecturale, qualité de la vie sociale et respect de l'environnement.**

Article 6 : CALENDRIER

- Publicité et lancement du concours **26 avril 2006**
- Rencontres et conférences
- Clôture des inscriptions par courriel, **30 novembre 2006**
(voir la fiche d'inscription à compléter sous la responsabilité des enseignants)
- **Clôture des envois des projets sur CD-ROM au Séminaire Robert Auzelle le 15 février 2007**
- Comité technique et comité de sélection (voir ci-dessous)
- Publication sur le site Internet des projets sélectionnés par le comité de sélection
- Envoi sur CD-ROM des projets sélectionnés aux enseignants ayant participé au Concours
- Transmission des notes des enseignants et publication des résultats,
- Remise des prix et exposition à Paris.
Des expositions et remises de prix peuvent avoir lieu dans les autres villes et pays à l'initiative des enseignants et délégués locaux du Séminaire Robert Auzelle.

Article 7 : COMITE TECHNIQUE, COMITE DE SELECTION ET JURY INTERNET

7-1 – Le comité technique du Séminaire Robert Auzelle examine et signale au jury les projets :

- qui ne respectent pas le règlement,
- dont la lisibilité rend difficile la communication des idées de la proposition (titre peu évocateur, mauvaise comparaison avant/après, absence de liaison texte-image...),
- dont la pertinence et le réalisme de la proposition sont manifestement peu compatibles avec la problématique du site et la mise en œuvre.

7-2 – Le comité de sélection composé de 5 à 7 personnalités qualifiées, choisies par le Séminaire Robert Auzelle, parmi des professionnels indépendants (architectes, urbanistes, ingénieurs, économistes, plasticiens, paysagistes...) examine tous les projets,

- le président du comité de sélection est coopté par les autres membres, il est assisté par le représentant du Séminaire Robert Auzelle qui assure le secrétariat du jury avec voix consultative,
- le comité de sélection doit retenir unanimement une sélection de **10 projets au moins** qu'il estime exemplaires.

- un avis de synthèse d'une page est établi par le Président du comité de sélection pour tirer un enseignement.

7-3 – Le jury Internet est souverain ; il est constitué par les enseignants eux-mêmes qui ont rendu un projet.

- Le CD-ROM des projets sélectionnés sera adressé aux enseignants ayant participé au Concours. Ils pourront ainsi imprimer les projets format A1 (ou A3) pour procéder à la notation (voir ci-après) et réaliser une exposition. Le CD-ROM comprendra également un diaporama des projets sélectionnés pour réaliser une projection.

- Une semaine après cet envoi, chaque enseignant recevra par courriel une fiche de notation pour noter tous les projets sélectionnés, à l'exception de ceux auxquels il a participé.

A cet effet, il attribuera à chaque projet sélectionné une note 0, 1, 2 ou 3 pour chacun des trois critères ci-dessous :

- **qualité architecturale**, (organisation adaptée des espaces libres à la diversité des usages, par l'aspect des sols, façades, plantations, mobilier et œuvres d'art, par l'éclairage, le contrôle de la publicité et de l'affichage, l'accessibilité à toute personne...)

- **qualité de la vie sociale**, (sécurité, accessibilité, convivialité, activité économique),

- **respect de l'environnement**, (bruit, pollution, stationnement des véhicules...).

- Les enseignants retourneront la fiche de notation renseignée par courriel.

- Le classement des projets sélectionnés sera établi, après réception des courriels, à partir du programme informatique sécurisé, sous contrôle du Séminaire Robert Auzelle.

Article 8 : PRIX ET MENTIONS (3 000 €, dotation)

- Le « **Prix international d'Art urbain** » est attribué au projet qui obtient la meilleure note au classement général (1 500 €).
- Les **trois « mentions »** (500 €) pour la « qualité architecturale », « qualité de la vie sociale », et « respect de l'environnement » sont attribuées aux projets qui ont respectivement obtenu les meilleures notes dans chacun des trois critères.
- **D'autres dotations locales ou internationales peuvent être attribuées en accord avec le Séminaire Robert Auzelle.**

Article 9 : RESPONSABILITES DES ORGANISATEURS ET COMMUNICATION

9-1 – Propriété intellectuelle et artistique :

Les participants restent propriétaires des projets soumis au concours et de leurs droits d'exploitations. Néanmoins, les organisateurs se réservent le droit d'utiliser et de reproduire les projets proposés ainsi que le nom et la photographie des participants au concours, dans le but d'organiser des actions de relations publiques ou d'information dont ils seront seuls juges.

Toute personne physique ou morale qui souhaite utiliser les travaux des équipes doit adresser une demande au Séminaire Robert Auzelle.

9-2 – Responsabilité des organisateurs :

Le Séminaire Robert Auzelle se réserve le droit, quel qu'en soit le motif, d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler le présent concours. Il s'engage à en informer les participants, mais sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

9-3 – Interprétation du règlement :

Le règlement du concours est consultable sur www.arturbain.fr.

La participation à ce concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

L'interprétation du présent règlement est de la seule compétence de l'organisateur.

9-4 – Communication :

- le site Internet www.arturbain.fr fera figurer les projets lauréats avec les noms des auteurs des projets, l'avis du comité de sélection et le classement des projets sélectionnés,

- la **publicité sur les résultats du Concours international** pour des publications sera adressée aux principaux journaux professionnels des pays concernés pour faire connaître les projets des lauréats,

- un **CD-rom** sur le thème et les résultats du Concours international sera réalisé à des fins pédagogiques,

- **Une exposition** des projets sélectionnés pourra être organisée en accord avec le Séminaire Robert Auzelle.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser à
arturbain@i-carre.net
ou S.R.A. Grande Arche– 92055 – PARIS LA DEFENSE CEDEX
tél : 01.40.81.62.96 – Fax : 01.40.81.73.90

Intervention de Robert-Max ANTONI lors de la table ronde

A) LE CITOYEN-ARTISTE ET L'URBANITE

Après celle de Metz, l'initiative, prise par Pascal SANSON concernant la prospective urbaine et les arts, à Tours, est intéressante, parce que notre société est en manque " d'artistes " au sens où dans chacun de nous, il y a un artiste.

Un des buts du Séminaire Robert Auzelle est de réveiller " l'artiste " qui est en nous, quelle que soit cette personne, ses origines sociales, sa formation culturelle, son milieu de vie ; le citoyen-artiste est celui qui se donne le droit d'exprimer sa sensibilité.

Dans notre époque de mondialisation, où les valeurs de l'argent dominant, le citoyen-artiste inverse le système des valeurs, il fait valoir sa sensibilité pour trouver en écho celle de la société. Certes, l'argent est un moyen pour faire bien des choses, mais ce n'est pas l'argent qui crée les choses ; les choses nécessitent seulement le truchement de l'argent. Chez les artistes, il existe un autre système de valeurs bien supérieur à celui de l'argent. Alors, vous allez me dire, " Vous M. ANTONI, qui avez fait toute votre carrière au Ministère de l'Équipement, en tant qu'urbaniste de l'État, comment pouvez vous développer le thème du citoyen-artiste, alors que dans ce ministère chargé de l'urbanisme on réduit le citoyen à être une personne uniquement respectueuse des lois ", je réponds en disant " Justement : c'est parce qu'il en est ainsi qu'il faut se mobiliser pour promouvoir l'Art urbain ! ".

La rencontre de ce jour, montre l'existence d'une communauté de pensée chez les intervenants. Chacun porte un regard sur ce qui nous est le plus cher : le milieu où nous vivons, notre cadre de vie, la ville. Ce regard est à la fois critique, généreux, enthousiaste, sensible, ce regard est différent du regard que porte un commerçant sur une ville. Le citoyen-artiste essaye de susciter chez les autres l'envie d'avoir ce regard sur la ville, différent de celui qui questionne " Combien ça coûte ? ".

L'Art urbain – au sens où le Séminaire Robert Auzelle essaye de le promouvoir - donne à ceux qui souhaitent sortir de la coquille de leur indifférence, une sensibilité d'artiste. Il donne les outils pour pouvoir parler justement de la ville, en parler entre-eux de façon constructive. Ce comportement implique une responsabilité des professionnels de la ville, pour voir le sens à donner aux actes qu'ils prescrivent. Or nous sommes encore dans une société où " on " vous demande d'exécuter un travail dans un cadre bien défini, ayant un commencement et une fin, mais dont chacun ignore le premier et le dernier maillon de la chaîne. Avec le meilleur état d'esprit, chacun peut arriver à bien faire son travail, conformément aux lois, aux règles, aux normes et ainsi dormir tranquille ; mais il faut constater que le résultat final de cet acte ajouté aux autres actes, donne lieu bien souvent à de très graves déconvenues.

En fait, l'artiste essaye de voir plus loin que son propre acte, il essaye de voir l'aboutissement de son acte avec les autres actes. C'est l'implication qui importe chez l'artiste, sur le produit-ville, qu'il faut pratiquer dans la pluridisciplinarité.

Être à la fois ambitieux et modeste : ambitieux, parce qu'il faut avoir le même projet, qui est le projet de tous, et modeste, parce que il faut partager avec les autres la même façon de penser pour que les autres vous comprennent et que vous compreniez les autres. Toutes ces actions de médiation sont malheureusement peu développées dans l'enseignement des professions du cadre de vie parce que le système dans lequel nous sommes est un système basé sur la fragmentation des actes. Pour l'acquisition du savoir, il faut fragmenter de plus en plus, donc spécialiser de plus en plus la connaissance. Or le problème de l'artiste, est autre. Il cherche à donner un caractère transversal à un acte. C'est en cela que la pluridisciplinarité des travaux a cette importance dans l'enseignement, dans les études, et dans la vie professionnelle.

Le Concours International arturbain.fr du Séminaire Robert Auzelle, montre que l'apport de cette institution, indépendante des autres institutions fonctionnant verticalement de façon fragmentée, est légitime car le SRA est une association reconnue d'utilité publique, unique dans son genre en France. Elle vise la pluridisciplinarité, pour croiser les cultures sur une même thématique, portant sur les questions essentielles de notre cadre de vie. Elle procure aussi les outils nécessaires pour exprimer le regard porté sur les choses.

Ce matin, j'ai vu le " *promeneur d'Abourdette* " qui, à sa manière, enseigne à regarder le Jardin des Tuileries de façon poétique pour des gens qui justement n'ont pas l'habitude de la pratique du regard sur l'espace public.

L'éphémère sur l'espace public est aussi une façon de démystifier l'espace ne serait-ce qu'un moment pour que les gens puisse dire que l'espace peut être aussi autre chose.

La merveilleuse ville de Lisbonne a fait l'objet d'un exposé sur l'histoire de sa composition urbaine. Elle s'exprime essentiellement et pratiquement dans la qualité de ses espaces publics qui ont plus d'importance que ses constructions.

J'en termine, pour dire que, finalement, l'espace dans lequel nous vivons doit d'abord investir la sensibilité,

l'intelligence, et la pluridisciplinarité des citoyens-artistes, l'argent n'étant qu'un moyen de réalisation. On est trop souvent amené à examiner le construit, le dur, le quantifiable, alors que c'est dans l'espace que l'inquantifiable et la qualité de la vie s'expriment.

B) DEBAT PUBLIC ET DEBAT DEMOCRATIQUE

Un mot sur le débat public. Il y a, dans cette expression, une ambiguïté. A l'origine cette expression est apparue pour désigner la consultation du public avant la décision de faire approuver par l'autorité compétente un document d'urbanisme ou de très grands travaux. Consulter les collectivités concernées ne suffisait pas. Des dispositions législatives et réglementaires ont été prises pour inscrire et définir ce qu'on appelle aujourd'hui le débat public. Mais le débat démocratique est tout à fait différent, il doit rechercher à exprimer la sensibilité des gens ce qui n'est pas le but du débat public.

Si le peuple réclame un débat démocratique, ce n'est pas pour autant que les représentants du peuple veuillent l'organiser puisque la conclusion d'un tel débat ne peut être connue à l'avance. Il n'y a pas un homme politique pour mettre le moindre sou dans l'organisation d'un débat, dont il ne maîtriserait pas la conclusion ; c'est absolument évident.

Alors que faut-il faire ? Il est indispensable d'avoir un débat démocratique, mais il faut laisser aux élus les responsabilités qui leur incombent ; il faut aussi consacrer des moyens à l'organisation de ces débats et confier celle-ci à des professionnels indépendants ayant les connaissances sur le projet et ayant participé à l'élaboration d'un ou de plusieurs projets alternatifs.

La conclusion qu'ils pourront tirer de ces débats ou l'exploitation qu'il pourront en faire devra en tout état de cause être communiquée aux élus qui auront à décider de l'aménagement ou du document d'urbanisme. Il y aura une séparation entre le développement du débat démocratique et la décision qui sera prise, après une enquête publique.

Débat public et débat démocratique sont deux choses différentes, parce que dans un débat démocratique, il y a de la créativité. Les participants à ce débat, les " citoyens-artistes " qui acceptent de venir et qui ont pour certains des intérêts personnels, pour d'autres des intérêts plus altruistes, les associations, cet ensemble qu'on appelle plus généralement la gouvernance, sans trop savoir exactement ce que ça définit, procède à un débat d'idées.

Ceux qui organisent ces débats devront être des professionnels, indépendants, pouvant tirer de cette créativité collective d'autres idées qu'ils ne peuvent avoir lorsqu'ils ont une commande d'un pouvoir quelconque : celui qui paye l'investissement, ou celui qui a autorité pour donner l'autorisation.

Débat démocratique OUI, rémunéré OUI, la conclusion du débat démocratique ne doit ni impliquer ni engager la responsabilité de ceux qui ont autorité à l'organiser. Les professionnels indépendants doivent savoir comment organiser ce débat pour qu'il soit serein, même s'il y a polémique, pour apporter de la créativité. Les idées, lorsqu'elles sont finalement émises, n'appartiennent plus à personne. Elles sont partagées ou rejetées et entrent dans un bien commun. C'est en cela que le débat démocratique se démarque du débat public. Ce dernier est institutionnel, réglementaire, normatif, impliquant les pouvoirs en place pour prendre la décision de réaliser une opération quelconque sur le territoire public.

(...)

L'exemple de Rennes est tout à fait illustratif de ce que peut être un débat démocratique. En se projetant en 2030, les habitants ont été à l'aise pour s'exprimer, et les élus, tranquilles, pour l'avenir de la prochaine élection. Que cherchons-nous dans le débat démocratique? Offrir aux habitants, aux citoyens, la possibilité de libérer leur imagination, de faire travailler leur créativité, pour participer avec des chercheurs, des spécialistes, des artistes, des ingénieurs, des architectes, des géographes, qui interviennent sur le cadre de vie, pour imaginer et échafauder un projet futur.

Après l'exercice, les élus prennent leurs responsabilités. Cet exercice a eu un coût que la municipalité a payé. Organiser pendant deux ans ce type de débat, retenir les salles, trouver les animateurs, coûte. La ville de Rennes a estimé, après le sondage où les habitants se déclaraient satisfaits qu'il ne fallait pas les laisser complètement satisfaits. Parce que les gens satisfaits se trouvent à un moment donné des maux qu'ils n'auraient même pas imaginé s'ils étaient insatisfaits de quelque chose. Elle a pu investir parce c'est une ville tout à fait pilote dans le domaine de l'urbanisme, dans le domaine de la réflexion sur le territoire urbain.

Je considère que tous les habitants, les citoyens, quelque soit leur niveau de culture, quelque soit leur sexe (il faut savoir que les femmes n'ont eu le droit de vote qu'à partir de 1948, cela veut dire qu'avant elles ne comptaient pour rien dans les décisions qu'on pouvait prendre, si ce n'est d'influencer leur maris ou leurs proches) sont des êtres respectables, qu'ils soient influencés par les médias les plus pervers, les journaux les plus stupides, il y a toujours du bon sens populaire quand il s'exprime. Dans la Vox Populi il y a toujours du bon sens, il faut cultiver cette Vox Populi. Ensuite, les autorités font ce qu'elles ont à faire. Peut-être

qu'aujourd'hui on n'a pas suffisamment de moyens, avec tous les problèmes que notre société doit régler ; le débat démocratique est considéré comme un luxe. Mais il faut conserver l'idée qu'il y aura un jour débat démocratique parce que nous serons dans une société qui se donnera les moyens de se l'offrir, au même titre qu'elle s'est donné les moyens de s'offrir différentes choses (congés payés, sécurité sociale, etc...), ce qui marque le progrès social.

(...)

Quand on regarde bien l'histoire de l'Urbanisme, celle-ci n'est que la conséquence de l'expression des pouvoirs. Et il n'y a pas une époque qui ne voit pas l'expression des pouvoirs. Mais dans le propos que j'ai eu sur le débat démocratique, ce n'était pas une question de pouvoir qui était en cause, c'était une question de méthode pour laisser exprimer la population dans sa créativité. Celle-ci peut enrichir les décisions à prendre par les autorités disposant du pouvoir.

Il faut bien reconnaître que par moment, le pouvoir est vraiment éclairé et par d'autres moments il est particulièrement obscur, donc on peut penser que l'expression de la créativité de la population par le débat démocratique peut être de nature à élever toujours la qualité de l'expression de l'autorité qui dispose du pouvoir.